



L'honorable Judy A. Sgro, C.P., députée
Présidente du Comité permanent des transports,
de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

17 OCT. 2018

Madame,

Le gouvernement du Canada profite de l'occasion qui lui est offerte pour répondre au rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités intitulé *Le point sur l'infrastructure*.

L'infrastructure est la pierre angulaire des collectivités et de l'économie canadienne. À cet effet, des investissements efficaces dans les infrastructures doivent être réalisés pour répondre aux besoins uniques de toutes les collectivités urbaines, rurales, éloignées et autochtones du Canada, tout en répondant aux priorités nationales, économiques et entrepreneuriales. Comme le souligne le Comité, les besoins des collectivités doivent être soutenus par des investissements fédéraux stables, prévisibles et ciblés dans les infrastructures, ainsi que par des données fiables, des connaissances solides et une analyse étendue et prospective des besoins. Le gouvernement du Canada s'est donc engagé à assurer la transparence, la fiabilité et la prévisibilité du financement à long terme des infrastructures, et, à cette fin, a élaboré le plan Investir dans le Canada (le Plan).

Annoncé dans le budget de 2016, élargi dans le budget de 2017 et inspiré des programmes existants, le Plan prévoit plus de 180 G\$ pour soutenir les projets locaux, provinciaux et territoriaux sur une période de 12 ans. Ses cinq volets d'investissement – infrastructures de transport en commun, infrastructures vertes, infrastructures sociales, infrastructures des collectivités rurales et nordiques et infrastructures de commerce et de transport – reflètent les priorités du gouvernement du Canada. Ainsi, le Plan offre aux provinces/territoires et aux municipalités la liberté de prioriser les projets qui répondent à leurs besoins et permet de répondre aux besoins locaux des diverses collectivités canadiennes. Le Plan prévoit également des investissements à l'échelle nationale visant à aborder les embouteillages ou à accroître la capacité du système de transports du Canada, et ce dans l'optique de donner aux entreprises un accès aux économies prioritaires pour profiter de nouvelles occasions découlant des ententes de libre-échange. Le Plan est mis en œuvre par 14 ministères et organismes fédéraux, et Infrastructure Canada (INFC) est responsable d'assurer la coordination globale de la mise en œuvre et d'établir les rapports annuels sur les résultats du Plan. Par conséquent, des relations solides au sein du gouvernement fédéral et entre tous ses partenaires sont essentielles pour obtenir des résultats.

Le gouvernement du Canada s'engage à assurer le succès de la mise en œuvre du plan Investir dans le Canada tout en respectant les échéanciers afin d'accroître la croissance économique et la création d'emplois pour les canadiens. À cet effet, nous travaillerons dans un esprit de collaboration puisque le partenariat avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et les communautés autochtones est essentiel à la réussite des projets d'infrastructure.

Je suis heureux d'expliquer, ci-après, comment l'approche du gouvernement du Canada en matière de construction d'infrastructures répond à chacune des recommandations contenues dans le rapport du Comité.

Recommandation n° 1 : Que le gouvernement fédéral optimise le financement des infrastructures, en tenant compte du moment où il est mis à la disposition des municipalités et des moyens de versement utilisés.

Afin de répondre à la fois aux besoins immédiats et à long terme des provinces, des territoires et des municipalités, le gouvernement a mis en œuvre une méthode d'investissement dans les infrastructures en deux phases. La première phase du Plan est axée sur la réparation et la modernisation des réseaux de transport en commun, l'investissement dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et le versement des fonds nécessaires pour construire et réparer les logements abordables dont la population a grandement besoin. Jusqu'à présent, des accords bilatéraux ont été conclus avec toutes les provinces et tous les territoires, aux termes desquels des fonds seront versés aux fins d'investissement immédiat dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et dans le transport en commun.

La seconde phase est axée sur les investissements dans de petits et de grands projets qui contribueront à préparer les infrastructures économiques, sociales et environnementales pour l'avenir. À cette fin, des accords bilatéraux clés relatifs, notamment, aux infrastructures destinées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, au logement et à d'autres besoins à long terme en matière d'infrastructure, sont en cours de négociation et de conclusion avec les provinces et les territoires. Par exemple, aux termes d'accords bilatéraux intégrés, 33 G\$ seront versés aux provinces et aux territoires dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) d'INFC, aux fins d'investissement dans le transport en commun, dans les infrastructures vertes, dans les collectivités rurales et nordiques et dans les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives.

Lorsqu'INFC engage des fonds dans des projets provinciaux et municipaux approuvés dans le cadre du PIIC, les provinces, les territoires et les municipalités peuvent lancer la mise en œuvre de leurs projets, ce qui génère tout de suite une activité économique dans leur région. Lorsque des dépenses admissibles ont été engagées, les provinces et les territoires présentent une demande de remboursement à INFC pour obtenir la contribution fédérale aux dépenses liées au projet. Ensuite, lorsque les provinces et les territoires ont reçu ces fonds d'INFC, il est attendu qu'ils remboursent les dépenses de leurs partenaires municipaux rapidement et avec transparence.

Comme cela a été souligné dans ma lettre de mandat du Premier ministre, je collaborerai avec le président du Conseil du Trésor et ministre du Gouvernement numérique pour veiller à la comptabilisation et au flux des investissements en matière d'infrastructure au fur et à mesure que les travaux de construction avancent. De plus, INFC étudiera, en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, la possibilité de modifier les modalités du financement en matière d'infrastructure, afin d'améliorer les délais des flux financiers, tout en maintenant des mesures adéquates de surveillance et de reddition de comptes concernant les investissements fédéraux.

Le Plan comprend aussi des programmes qui financent directement les municipalités et les collectivités autochtones, selon des modalités souples qui répondent à leurs besoins. Il s'agit en fait de deux programmes administrés par la Fédération des municipalités canadiennes, qui versent des contributions aux municipalités pour développer leur capacité de gestion des biens et pour planifier en vue des effets des changements climatiques. De plus, le Plan prévoit le Défi, qui financera directement les collectivités gagnantes pour qu'elles puissent tester et mettre en œuvre de nouvelles idées novatrices qui permettraient de régler leurs problèmes grâce aux données et aux technologies connectées. Les municipalités sont également admissibles au financement dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, qui finance les collectivités pour les aider à mieux gérer les risques liés aux catastrophes causées par des risques naturels.

En dernier lieu, Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral verse plus de 2 milliards de dollars chaque année dans 3 600 communautés canadiennes. Ce financement est habituellement offert aux provinces et aux territoires, qui le distribuent ensuite aux municipalités afin d'appuyer les priorités locales en matière d'infrastructure. Les collectivités décident de la façon dont leurs fonds sont utilisés. Les municipalités peuvent rassembler leurs fonds, les conserver ou s'en servir pour garantir un emprunt, ce qui leur offre une certaine souplesse financière. Au cours des dernières années, ce financement a permis d'appuyer près de 4 000 projets; les communautés choisissent la façon dont le financement est utilisé et sont libres de faire des investissements stratégiques dans 18 catégories de projets distinctes, comme les routes et les ponts locaux, la bande passante et la connectivité, l'eau potable, l'infrastructure des eaux usées, la culture, le sport et le loisir. De plus, le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral permet d'allouer un financement aux Premières nations par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure pour les Premières nations que gère Services aux Autochtones Canada.

Recommandation n° 2 : Que le gouvernement fédéral définisse les pratiques exemplaires des autres administrations relativement aux technologies d'architecture des données et aux besoins futurs en matière d'analyse.

Mettre en place une politique de grande qualité fondée sur des données probantes fait partie des principales priorités du gouvernement du Canada et d'INFC, qui, dans le plan Investir dans le Canada, s'engagent à améliorer les données sur l'état et le rendement des infrastructures publiques essentielles. Dans le cadre de cet engagement, INFC s'inspire des pratiques exemplaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour réaliser trois objectifs liés aux données et à la recherche : 1) permettre l'utilisation des données et de la recherche pour prendre des décisions; 2) établir des liens avec les Canadiens et le Canada; 3) développer des idées et des pratiques novatrices.

L'un des éléments clés de l'engagement du gouvernement visant à améliorer les données sur l'infrastructure réside dans le lancement réussi de l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada (IPEC), qui a été élaborée par INFC en partenariat avec Statistique Canada. Cette enquête nationale vise à améliorer les connaissances sur les IPEC (p. ex. routes, ponts et tunnels, installations culturelles, récréatives et sportives, logement social et abordable, réseaux de transport en commun, systèmes de traitement des déchets solides, systèmes d'approvisionnement en eau potable, de traitement des eaux usées et d'évacuation des eaux pluviales) partout au Canada. Il s'agit de la première enquête nationale sur les infrastructures publiques essentielles au Canada. L'Enquête sur les IPEC vise les municipalités, mais d'autres détenteurs de biens, notamment des gouvernements régionaux et provinciaux, le gouvernement fédéral et des collectivités autochtones, ont aussi été invités à participer. Un sommaire des principales constatations de 2017 sera publié en ligne à l'automne 2018. Les éléments clés de l'Enquête sur les IPEC seront répétés tous les deux ans. Au fil du temps, l'enquête fournira aux décideurs de tous les ordres de gouvernement un aperçu clair des tendances relatives à l'état et au rendement des infrastructures publiques essentielles.

INFC s'est aussi employé à combler une lacune en matière de données, en concevant et en élaborant du contenu additionnel pour l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR). Cette amélioration à l'EDIR permettra de mener une analyse approfondie des dépenses pour chaque bien d'infrastructure de chaque administration, et de mieux satisfaire aux exigences en matière d'établissement de rapports énoncées dans la Charte des résultats et de l'exécution du plan Investir dans le Canada. Les essais sur le terrain et l'élaboration de questionnaires électroniques pour l'EDIR améliorée seront réalisés au cours de l'exercice 2018-2019. De plus, INFC investit dans sa capacité interne de recherche, afin de définir et de communiquer les pratiques exemplaires et de transposer les innovations dans le secteur de l'infrastructure.

L'équipe du Défi des villes intelligentes collabore activement avec les communautés nationales et internationales de praticiens des villes intelligentes, en vue de promouvoir le Défi, de partager les pratiques exemplaires et de connaître les enjeux et les besoins liés aux futures exigences technologiques et méthodes de gestion des données, notamment les enjeux liés à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité. En participant à des forums internationaux, le Canada demeurera à l'avant-garde du développement de l'infrastructure des données et des technologies.

Qui plus est, dans le contexte élargi du commerce et de l'infrastructure de transport, 50 millions de dollars ont été alloués à Transports Canada sur une période de 11 ans pour développer un système d'information sur le commerce et le transport dans le but de combler les écarts dans les données probantes disponibles concernant le système de transport du Canada. Cette allocation a été perçue par l'intermédiaire d'investissements et de collaborations améliorées avec les intervenants afin de mieux orienter les décisions stratégiques en matière de transport.

En dernier lieu, la Banque de l'infrastructure du Canada collaborera avec tous les autres paliers de gouvernement pour recueillir des données dans le but d'améliorer le processus décisionnel en matière d'analyse et d'investissement entourant les projets auxquels participent des partenaires du secteur privé et qui comprennent des actifs d'infrastructure générant des recettes.

Recommandation n° 3 : *Que le gouvernement fédéral mette en œuvre un meilleur système de suivi des projets. Au besoin, ces travaux doivent aussi être menés en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, conseils, sociétés et ministères, de même qu'avec des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux.*

Le gouvernement surveille publiquement la réalisation de tous les engagements liés à l'infrastructure durable par l'entremise du site Web *Suivi des lettres de mandat : livrer des résultats pour les Canadiens*. Afin d'améliorer le suivi individuel des projets, INFC met en œuvre un nouvel outil de gestion de cas bout en bout en ligne, qui modernisera et simplifiera la gestion de ses programmes de financement. Il s'agira d'un « guichet unique » pour les bénéficiaires de ces programmes, principalement les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce nouveau portail, le Système d'information sur les bénéficiaires des infrastructures (SIBI), constituera un service numérique clé grâce auquel INFC mettra en œuvre le PIIC. Le Système d'information sur les bénéficiaires des infrastructures permettra aux bénéficiaires du financement d'INFC d'échanger de l'information en ligne en toute sécurité et de communiquer avec le Ministère pour discuter des plans d'infrastructure, des propositions de projet, du rendement ou des résultats et lui présenter des demandes de remboursement.

Le gouvernement s'est aussi engagé à ce que les canadiens aient accès à de l'information précise et à jour au sujet des investissements en matière d'infrastructure qui sont réalisés dans leur communauté. Une carte interactive se trouve sur le site Web d'INFC. Elle fournit des renseignements liés aux projets, ainsi que les résultats de chaque ministère qui participe à l'exécution du Plan. La carte indique aux Canadiens dans quels secteurs des investissements sont réalisés et comment ces investissements profiteront à leur collectivité. Cette plateforme conviviale permet aux individus de voir et de surveiller l'avancement des projets qui les concernent, des services de garde pour les Premières Nations au système léger sur rail, en classant les renseignements par région et par priorité du Plan. La carte est mise à jour tous les mois, et elle est complétée par de l'information sur les programmes provenant de chacun des 14 ministères participants ainsi que du portail du gouvernement ouvert.

De plus, INFC travaillera avec les vainqueurs du Défi pour expérimenter de nouvelles façons de surveiller avec transparence les progrès liés à l'atteinte des résultats économiques, environnementaux et sociaux énoncés. En utilisant le modèle du défi pour promouvoir et surveiller les projets d'infrastructure financés par le fédéral de la conception à la mise en œuvre, il est possible d'adapter et de reproduire les processus et les approches afin d'innover et d'atteindre de nouveaux objectifs.

Recommandation n° 4 : Que le gouvernement fédéral détermine les zones où des investissements dans les infrastructures confèreraient un avantage économique important à tout le Canada. Les zones possibles comprennent les grappes régionales, les régions urbaines et le Nord.

Le gouvernement investit dans les priorités qui confèreront un avantage économique important à tout le Canada tout en répondant aux besoins uniques des collectivités urbaines, rurales, éloignées et autochtones. Étant donné que plus de 60 p. 100 du produit intérieur brut est lié au commerce international, le Plan comporte 2 milliards de dollars destinés au Fonds national des corridors commerciaux que gère Transports Canada afin de régler les restrictions pressantes en matière de capacité et les embouteillages de fret aux principaux ports d'entrée ainsi que de mieux relier les infrastructures ferroviaires et routières qui permettent d'assurer la croissance économique partout au pays.

Des 2 milliards de dollars s'échelonnant sur 11 ans que représente le Fonds national des corridors commerciaux, 400 millions de dollars ont déjà été alloués pour investir dans l'infrastructure de commerce et de transport au Yukon, dans les Territoires-du-Nord-Ouest, et dans le Nunavut. Un financement est également alloué aux projets, d'après une évaluation de leur mérite, y compris la façon dont ils répondent aux besoins particuliers en matière de transport dans les territoires du Canada et la façon dont ils appuient le développement social et économique. Qui plus est, le volet des collectivités rurales et nordiques du PIIC (2 milliards de dollars) vise les besoins en infrastructure des communautés rurales et nordiques, y compris le transport, la bande passante, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique.

Le Plan prévoit également des investissements dans le transport en commun.

Le transport en commun est le principal moyen de déplacement pour de multiples canadiens qui l'utilise pour accéder au marché de l'emploi, au système d'éducation, au système de santé et aux activités sociales. Dans le budget 2016, le gouvernement annonçait des investissements de 3,4 milliard de dollars sur trois ans dans le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun afin de moderniser et améliorer le système de transport en commun partout au Canada. Pour supporter la prochaine phase de projets ambitieux dans le domaine du transport en commun, INFC a signé des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires qui mènent la contribution fédérale pour le transport en commun à 20,1 milliard de dollars. Ces fonds permettront de financer de nouvelles constructions, l'agrandissement, l'amélioration et la réfection des infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actifs dans les communautés partout au pays.

INFC s'engage à assurer que les communautés partout au Canada bénéficient des investissements effectués dans le cadre du PIIC. Selon les ententes bilatérales entre INFC et les provinces et les territoires, un « juste équilibre » doit être assuré entre les projets municipaux et provinciaux. Cette approche fait en sorte que les communautés peuvent cerner les besoins locaux et les projets prioritaires et que différentes communautés peuvent profiter du financement.

Le gouvernement fédéral prend aussi des mesures pour mieux déterminer les zones où des investissements dans les infrastructures confèreraient un avantage économique important au Canada. Le compte économique de l'infrastructure est un outil de Statistique Canada utilisé pour mesurer l'activité économique et pour évaluer les retombées économiques directes et indirectes de ces investissements. Cet outil comblera les lacunes en matière d'information et permettra à INFC d'obtenir des renseignements clés tels que la valeur de l'infrastructure canadienne, la croissance du produit intérieur brut attribuable aux investissements dans les infrastructures et le nombre d'emplois directement et indirectement liés à ces investissements. Ces renseignements aideront le gouvernement fédéral à mieux comprendre comment les investissements dans les infrastructures appuient la croissance économique et à cibler les investissements appropriés. Le compte économique de l'infrastructure sera mis à jour de manière à inclure de nouveaux indicateurs (p. ex. répercussions environnementales et sociales des investissements dans les infrastructures), ainsi que les nouvelles données des années subséquentes, à mesure qu'elles sont disponibles.

Recommandation n° 5 : Que le gouvernement fédéral mesure ses investissements dans les infrastructures relativement aux résultats économiques, environnementaux et sociaux prévus.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir des collectivités résilientes qui sont en mesure de répondre aux besoins des citoyens aujourd'hui et de relever les défis de demain. Au cours de la période de 12 ans visée par le Plan, le gouvernement investira plus de 180 G\$ pour réaliser trois objectifs : générer une croissance économique à long terme afin de bâtir une classe moyenne forte; améliorer la résilience des collectivités et la transition vers une croissance économique propre; améliorer l'inclusion sociale et les résultats socioéconomiques pour tous les Canadiens.

Chaque programme élaboré dans le cadre du Plan est assujéti à son propre cadre de mesure du rendement et de production de rapports, qui comprend les jalons de la mise en œuvre, les extrants du programme et les objectifs à court terme. Pour de nombreux indicateurs de rendement, des sources de données existantes seront utilisées, tandis que pour d'autres, on emploiera de nouvelles sources de données élaborées grâce aux fonds alloués dans le cadre du Plan. Chaque ministère fera état de l'avancement de la mise en œuvre de ses programmes dans ses rapports sur les résultats ministériels annuels et sur son site Web. Par exemple, les rapports sur les résultats ministériels d'INFC comprendront également les éléments du Plan mis en œuvre par les autres ministères, dans le cadre de son rôle de coordonnateur des rapports de tous les ministères fédéraux qui participent à l'exécution du Plan. Ce cadre de résultats partagés façonnera la manière dont le gouvernement sélectionne les projets financés dans le cadre du Plan et produit les rapports connexes. Le gouvernement assurera le suivi de ces résultats et les mesurera au moyen d'indicateurs de rendement à long terme qui permettront de mesurer concrètement l'incidence qu'aura le Plan sur la vie des Canadiens.

Mesurer les résultats économiques, environnementaux et sociaux est une priorité dans tous les programmes d'INFC. Afin de promouvoir une approche inclusive de l'emploi et de la croissance économique, notre gouvernement a récemment annoncé un cadre sur les avantages communautaires en matière d'emploi à l'intention des partenaires des infrastructures. Une approche de financement fondée sur les avantages communautaires en matière d'emploi a été adoptée dans le cadre du PIIC, du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et du Défi. Cette approche exige que les partenaires surveillent les possibilités en matière d'approvisionnement et d'emploi pour au moins trois groupes fédéraux cibles (p. ex. femmes, apprentis, Autochtones, personnes handicapées, anciens combattants, jeunes, nouveaux arrivants, petites et moyennes entreprises, entreprises sociales) et qu'ils en fassent état, dans le cadre de certains projets. Finalement, ces mêmes programmes d'INFC requièrent maintenant la mise en œuvre d'une perspective respectueuse de l'environnement pour tous les projets dont le coût total est évalué à plus de 10 M\$ et pour tout projet qui porte sur la résistance aux changements climatiques ou sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin d'assurer le suivi des émissions de GES prévues dans le cadre d'un projet d'infrastructure et de surveiller la résistance du projet aux changements climatiques, qui consiste en sa capacité de prévoir et de prévenir les perturbations ou les conséquences liées à un changement climatique, et, si elles surviennent, d'y résister, d'y répondre et de se rétablir.

Pour plus de détails sur la stratégie d'infrastructure du gouvernement du Canada, je vous invite à examiner la publication *Investir dans le Canada : Le plan d'infrastructure à long terme du Canada*, qui est accessible à <http://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/plan/icp-pic/IC-InvestingInCanadaPlan-FRA.pdf>.

Pour terminer, le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités pour son travail et reconnaît la contribution de bon nombre de ses partenaires et intervenants à la réalisation de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député
Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités